

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Altération Préciser : La diminution de la surface en eau, par la pose de panneaux photovoltaïques flottants sur l'étang sud du projet constitue une altération de la zone de pêche pour les Grèbe huppé et Grèbe castagneux. Un bon accès à la ressource alimentaire étant nécessaire à la reproduction de l'espèce

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Liste de diplômes au sein de l'agence audicé Grand Est : BTS GPN, Licence en écologie, Master en écologie, Diplôme d'ingénieur en gestion de milieu, Mastère Spécialisé en ressources naturelles

Formation continue en biologie animale Préciser : Formations continues au sein de l'agence audicé Grand Est, Formations internes, formation auprès de structures associatives spécialisées reconnues, formation et échanges constants auprès de l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE)

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Automne 2024/Hiver 2025
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand-Est

Départements : Aube

Cantons :

Communes : Rosnay-l'Hôpital

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Après l'application des étapes d'évitement et de réduction de la séquence ERC, des mesures de compensation sont prévues afin d'améliorer la qualité écologique des plans d'eau. Les mesures compensatoires sont les suivantes : Mise en oeuvre de radeaux flottants, Reprofilage des berges.

Restauration des roselières par coupe d'éclaircie de saules en pied de berge, Création de roselières, Gestion extensive des milieux ouverts et semi-ouverts, Gestion conservatoire du boisement

Création de micro-habitats et Gestion des exotiques envahissantes

Cette démarche favorisant une meilleure fonctionnalité d'habitat de reproduction pour les espèces cibles, permet plus globalement

une absence de perte nette, voire un gain de biodiversité par la mise en place du projet et de ses mesures (Voir descriptif détaillées et cartes ci-jointes)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Le bilan des travaux réalisés antérieurement sur le site, dont la remise en état de la carrière, sont résumés dans le volet naturel de l'étude d'impact réalisé par audicé, dossier déposé en octobre 2022.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les comptes rendus des opérations se dérouleront selon modalités suivantes

Conduite des mesures de génie écologique : Lors de la réalisation des opérations de cette phase, compte rendu hebdomadaire des avancées des travaux de génie écologique

Suivi écologique de chantier (N0) : 8 sorties réparties au long de la phase chantier, un compte rendu par audit, et réalisation d'un rapport final

Suivi naturaliste du site et de la fonctionnalité des mesures (N1, N3, N5, N10, N15, N20, N25, N30) : 8 sorties réparties le long de la phase d'exploitation. Un compte rendu par sortie

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Monaco

le 05/05/2023

Votre signature